

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique Bureau des examens 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2023-698 07/11/2023
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2022-729 du 28/09/2022 : Note de service relative à la définition et aux modalités d'évaluation des épreuves validant les capacités générales du tronc commun des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA)

Nombre d'annexes : 11

Objet : Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation du tronc commun des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA)

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : cette note de service définit les épreuves et les modalités d'évaluation du tronc commun des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation du tronc commun des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA)

Nota Bene : la présente note de service abroge la Note de Service DGER/SDFPE/2022-729 du 27 septembre 2022 ; elle apporte des compléments d'information et précisions à la note susmentionnée, qui apparaissent en surbrillance dans le texte.

Partie 1 : Cadre général des modalités d'évaluation des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le MASA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, quatre concernent les capacités du tronc-commun de l'ensemble des spécialités du baccalauréat professionnel et trois les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- En évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) uniquement, pour les candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (CRPM D337-74)

Conformément à l'article D 337-78 du Code de l'Education, « les candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues au 1° de l'article D. 337-69 affectées de leur coefficient sont déclarés admis, après délibération du jury. »

Les candidats dont la moyenne générale est inférieure à 8 sont déclarés ajournés. Ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel sont autorisés à se présenter à l'épreuve de contrôle prévue au 2° de l'article D. 337-69. »

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités, par le candidat.

Quelques définitions :

Bloc de compétences

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'article. L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. »

Capacités

L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT)

Critères

Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un

substantif. Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. Ils devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs

C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Ils doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée spécifique. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en annexe 12.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation

Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents, du tronc commun ou du domaine professionnel. Dans ce cas, l'équipe pédagogique met en place autant de grilles qu'il y a d'ECCF concernées.

Les évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) sont constitutives d'épreuves d'examen, au même titre que les évaluations ponctuelles et concourent à la délivrance du diplôme.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le coordonnateur et l'équipe pédagogique :

- Sont autonomes pour la mise en œuvre de la formation dans le respect du référentiel de diplôme et des notes de service relatives aux modalités d'évaluation,
- Proposent le plan d'évaluation prévisionnel qui participe à la délivrance du diplôme,
- Mettent en œuvre le plan d'évaluation prévisionnel validé avec le jury.

Le **plan d'évaluation prévisionnel** est l'outil indispensable et fondamental à la mise en œuvre du CCF. C'est un outil prévu par la réglementation qui constitue un **contrat** entre l'établissement et le jury mais aussi avec les apprenants. Il est le fruit d'un nécessaire travail collectif.

Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Partie 2 – Indications de cadrage des épreuves validant les capacités du tronc commun des spécialités du baccalauréat professionnel

2.1. Présentation des quatre épreuves et des modalités d'évaluation

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Capacités intermédiaires	Modalités d'évaluation		Coef
				Candidats en CCF	Candidats hors CCF	
E1	B1	Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF	EPT	3
			C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	ECCF		
			C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF		
E2	B2	Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	ECCF	EPT	3
			C2.2 Élaborer une pensée construite			
			C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé		EPT	
E3	B3	Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF	EPT	2
			C3.2 Positionner son projet professionnel	ECCF		
			C3.3 Communiquer avec le monde	ECCF		
E4	B4	Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF	EPT	2
			C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	ECCF		
			C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF		

2.2. Épreuve E1 « Approches scientifique et technologique »

Cette épreuve valide la capacité du bloc 1, « Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel ».

Capacités intermédiaires certifiées	Critères d'évaluation	Modalités d'évaluation		Coefficients
		Candidats en CCF	Candidats hors CCF	
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats	ECCF E1.1	EPT	1,25
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée	ECCF E1.2		0,5
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse	ECCF E1.3		1,25

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 3

Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E1 se compose de 3 ECCF :

ECCF E 1.1 : l'évaluation de la capacité C1.1 « Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique » est positionnée en fin de premier semestre de terminale.

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve pratique et écrite d'une durée de deux heures. Les deux parties de l'épreuve s'appuient, dans la mesure du possible, sur une problématique commune abordant une ou plusieurs des cinq thématiques supports des enseignements (Alimentation, Santé, Eau, Énergie, Biodiversité).

Modalités

La première partie est consacrée à une activité pratique associant la physique - chimie et la biologie – écologie. Cette partie, d'une durée totale d'une heure, doit être répartie de manière égale, en termes de temps et d'évaluation, entre la physique - chimie et la biologie - écologie. Les questions associées aux deux disciplines peuvent être présentées en deux parties distinctes ou intégrées dans une même situation, en fonction du sujet proposé.

La seconde partie, écrite, d'une durée d'une heure, concerne la physique-chimie. Elle est construite à partir d'une ou de plusieurs tâches complexes.

La conduite de ces deux parties permet de renseigner globalement les critères de la grille d'évaluation, aboutissant ainsi à une note globale de l'ECCF.

Examineurs

- Pour la partie pratique : un enseignant de biologie-écologie et un enseignant de physique-chimie ;
- Pour la partie écrite : un enseignant de physique-chimie.

ECCF E 1.2 : L'évaluation de la capacité C1.2 « étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre » est réalisée en fin d'année de première.

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

L'ECCF E1.2 prend la forme d'une situation d'évaluation individuelle pratique et écrite d'une durée minimum d'une heure trente minutes basée sur la résolution d'un cas concret contextualisé à partir de données en nombre, fournies par l'enseignant, permettant d'évaluer les trois critères prescrits.

Cette ECCF vise :

- la résolution, après mise en œuvre d'une démarche d'analyse et de mise en qualité des données en nombre, d'une problématique par l'usage d'un logiciel ou d'une application de gestion et de traitement des données (tableur-grapheur, power pivot, power BI, ...) en s'appuyant pour partie sur des indicateurs statistiques ;

- la communication des travaux réalisés à partir d'un logiciel ou d'une application (grapheur, SIG, Tableaux de bord...) visant à exposer les résultats obtenus dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité prévues par l'enseignant.

Modalités

L'évaluation se déroule sur des postes de travail informatiques, dans un environnement adapté pour l'ECCF. (Contrôle des possibilités de communication entre postes).

Examineurs :

L'évaluation, à laquelle est associé l'enseignant de mathématiques, est pilotée par l'enseignant chargé des technologies de l'informatique (TIM).

ECCF E1.3 : L'évaluation de la capacité C1.3 « Exploiter la modélisation d'un phénomène » est réalisée en classe de terminale

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

L'ECCF 1.3 prend la forme d'une situation d'évaluation individuelle écrite d'une durée de deux heures.

Modalités

L'évaluation est intégrative. Elle repose sur un cas concret, prenant appui sur un contexte, en lien avec les thèmes étudiés au cours du cycle. Elle consiste à répondre à une ou plusieurs problématiques incluant un traitement mathématique pouvant mobiliser des outils numériques adaptés (calculatrice, tableur-grapheur, logiciel de programmation).

Examineurs

L'évaluation est assurée par un enseignant de mathématiques et un enseignant de biologie- écologie.

Pour les candidats hors CCF :

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E1 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures.

Modalités

Évaluation individuelle écrite d'une durée de 2 heures.

L'épreuve est intégrative. Elle repose sur un cas concret, prenant appui sur un contexte, en lien avec les thèmes prévus dans le référentiel de formation et consiste à répondre à une ou plusieurs problématiques croisant l'ensemble des disciplines du module MG1.

Examineurs

L'évaluation est assurée par un enseignant de mathématiques (non nécessairement attaché à la spécialité du diplôme), un enseignant de biologie écologie et un enseignant de physique chimie.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est construite annuellement par l'IEA, lors de la production des sujets d'examen, en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. La trame de grille est proposée en annexe n°3.

2.3 : Epreuve E2 « Culture humaniste »

Cette épreuve valide la capacité du bloc 2 : « Débattre à l'ère de la mondialisation ».

Capacités intermédiaires certifiées	Critères d'évaluation	Modalités d'évaluation		Coefficients
		Candidats CCF	Candidats Hors CCF	
C2.1 Analyser l'information	- Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information	ECCF E2.1		0.5
C2.2 Élaborer une pensée construite	- Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement - Analyse de faits et de documents - Structuration de la démarche	EPT 1		1
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	- Interprétation de l'œuvre littéraire - Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée - Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée - Maîtrise de la langue	EPT 2		1.5

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 3

Pour les candidats bénéficiant du CCF :

Cette épreuve comporte une ECCF et deux évaluations ponctuelles terminales (EPT).

ECCF E2.1 : évaluation de la capacité C2.1 « Analyser l'information » est réalisée en classe de première.

Capacités globales	Capacités intermédiaires évaluées	Critères
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	- Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

L'ECCF prend la forme d'une évaluation orale

Modalités

Le candidat se présente à l'oral avec un corpus documentaire (composé de trois documents) qu'il a réalisé à partir d'un thème proposé par les enseignants en lien avec un contexte en Histoire ou/et en Géographie, au regard du référentiel. Ce corpus permet de répondre à une question (ou plusieurs questions) posée pour la classe par l'équipe enseignante. En amont de cet oral, plusieurs séances conçues et animées conjointement par l'enseignant d'histoire-géographie et par l'enseignant documentaliste vont permettre de réaliser ce corpus documentaire selon les principes suivants :

- Une sélection de 5 ou 6 documents est proposée aux apprenants par les enseignants. Cette sélection constituée de genres d'informations variés permet de traiter la question posée lors d'une séance consacrée à ce travail. Plusieurs sélections peuvent être proposées au sein d'une même classe. Ces sélections ne sont pas considérées comme des sujets d'examens originaux et confidentiels. Une même sélection peut être proposée sur plusieurs sessions.

- Les apprenants doivent sélectionner deux documents (parmi les 5 ou 6 proposés par les enseignants), dont les informations sont pertinentes pour répondre à la question posée. En amont de l'oral, pendant les séances préparatoires, ils doivent traiter les informations proposées, en évaluer la qualité et être capable, au moment de l'oral, de justifier leur choix (pertinence des informations, documents écartés, etc...).
- Les apprenants doivent compléter le corpus documentaire qu'ils présenteront à l'oral en recherchant un troisième document dont les informations seront pertinentes et complémentaires avec les deux autres documents retenus, pour répondre à la question posée.

Lors de l'oral (15 minutes au total) l'élève doit proposer une réponse structurée à la question posée en justifiant le choix et la qualité des informations retenues et traitées.

La durée de présentation est de 5 minutes. Cette présentation orale est construite autour du rôle, de la place et de l'importance des informations sélectionnées en lien avec le contexte en histoire ou/et en géographie concerné. L'apprenant doit être capable d'expliquer comment il a sélectionné les informations et justifier de leur qualité.

L'entretien, d'une durée de 10 minutes, ne consiste pas en une interrogation sur les connaissances, mais il doit permettre de vérifier et de mesurer le niveau d'atteinte des critères.

Examineurs

- un enseignant documentaliste (pilote de l'évaluation) et un enseignant d'histoire-géographie.

Grille d'évaluation

Un exemple de grille est proposé en annexe n°6.

EPT 1 : évaluation de la capacité C2.2 « Elaborer une pensée construite »

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.2 Elaborer une pensée construite	- Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement - Analyse de faits et de documents - Structuration de la démarche

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle écrite de deux heures.

Modalités

Cette épreuve se décompose en deux parties :

- La première partie vise d'une part **la mobilisation des principaux repères, acteurs historiques et géographiques pour construire une notion** dans un des 4 thèmes généraux d'étude précisés dans le référentiel. Cette partie du sujet contient au maximum 4 questions, dont la dernière doit conduire à mobiliser une notion centrale d'un des 4 thèmes d'étude. Le questionnement permet d'évaluer la maîtrise de ces principaux repères, acteurs et notions.
- La deuxième partie engage un **travail d'analyse** qui permet d'évaluer plus précisément la capacité des élèves à commenter des documents, à les confronter afin de structurer une démarche de raisonnement à l'écrit. Si la première partie porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie (et inversement). Le sujet porte ici exclusivement sur une des 8 situations d'étude précisées dans le référentiel. Cette partie contient 2 ou 3 documents de natures différentes (types de textes, cartes, documents statistiques, schémas, documents iconographiques, etc.). Le sujet prévoit au maximum 5 questions dont la dernière est une question plus ouverte qui nécessite de développer une réponse organisée.

Il peut être demandé dans la première comme dans la deuxième partie de compléter un document (schéma, frise chronologique, carte, tableau...).

Examineur

Un enseignant d'histoire-géographie

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est construite annuellement par l'IEA, lors de la production des sujets d'examen en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Elle est adaptée pour les candidats en modalité CCF, et ne vise que l'atteinte de la capacité C2.2 pour ces candidats.

Une trame de grille est proposée en **annexe n° 1 pour les candidats hors CCF**.

Une trame de grille est proposée en **annexe n° 1 Bis pour les candidats en CCF**.

EPT 2 : évaluation de la capacité C2.3 « Formuler un point de vue argumenté et nuancé »

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	- Interprétation de l'œuvre littéraire - Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée - Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée - Maîtrise de la langue

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle écrite de deux heures.

L'évaluation ponctuelle terminale est définie au regard de la capacité C.2.3 « Formuler un point de vue argumenté et nuancé ». Elle s'appuie sur les savoirs et savoir-faire développés dans le module MG 2 :

« L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation ». Elle concerne les candidats en CCF et hors CCF.

Modalités

L'évaluation, d'une durée de deux heures, s'appuie sur un texte littéraire et évalue la capacité du candidat à formuler un point de vue argumenté et nuancé dans une langue correcte, à travers :

- d'une part la compréhension, l'interprétation et l'appréciation d'un texte littéraire

Deux ou trois questions permettent au candidat de réagir et de rendre compte de son interprétation du texte selon des critères de réception variés : émotif, esthétique, idéologique... Le candidat s'appuie sur ses expériences et ses références culturelles, littéraires et artistiques pour construire le sens du texte, en préciser les enjeux, en dégager la construction, en caractériser la visée, en apprécier les valeurs et la dimension esthétique.

- d'autre part, la production d'une argumentation écrite

La production écrite permet de vérifier que le candidat sait s'impliquer, tout en tenant compte du point de vue adverse, pour prendre position dans un débat de société, sur une question liée aux solidarités ou à la nature. Il est capable de mobiliser des références diverses, complémentaires ou divergentes, pour élaborer et défendre un point de vue argumenté et nuancé dans un contexte de communication précis, au moyen d'arguments et de procédés d'expression adaptés.

L'écrit attendu, qui s'inscrit dans une situation de communication définie par l'énoncé, est adossé au texte littéraire proposé. La forme prescrite par la consigne du sujet - dialogue de théâtre ou de roman, lettre, discours devant un public - invite à mettre en œuvre l'argumentation dans sa double dimension rationnelle et affective.

Le nombre de lignes ou d'autres consignes sont précisés selon la nature de la production écrite attendue.

Examineur

- un enseignant de lettres

Grille d'évaluation

La **grille d'évaluation** est construite annuellement par l'IEA, lors de la production des sujets d'examen en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est proposée en **annexe n°2**.

Pour les candidats hors CCF :

Ces candidats présentent uniquement les deux évaluations ponctuelles terminales EPT 1 et EPT 2 décrites ci-dessus, selon les mêmes modalités pratiques.

Lors de l'EPT 1, les **candidats en modalité hors CCF** sont évalués sur l'atteinte des capacités C2.1 « Analyser l'information » et C2.2 « Élaborer une pensée construite ».

La grille d'évaluation de l'EPT1 pour les candidats en modalité hors CCF est adaptée : elle vise l'atteinte des capacités C2.1 et C2.2 pour ces candidats.

Une **trame de grille** est proposée en **annexe 1**.

Précisions sur les conditions de maintien de notes offertes aux candidats en modalité hors CCF pour les unités constitutives de l'épreuve E2, conformément à l'article D337-78 du code de l'éducation :

Le candidat non admis après avoir présenté l'examen d'une spécialité du baccalauréat professionnel délivrée par le ministère de l'agriculture en modalité CCF ou en modalité Hors CCF, et qui se représente en modalité Hors CCF, peut maintenir la note obtenue à la capacité C 2.1, si cette note est supérieure ou égale à 10. Dans ce cas, il ne sera évalué lors de la correction de l'EPT1 en modalité Hors CCF que sur l'atteinte de la capacité C2.2

Le candidat non admis après avoir présenté l'examen d'une spécialité du baccalauréat professionnel délivrée par le ministère de l'agriculture en modalité CCF ou en modalité hors CCF, et qui se représente en modalité hors CCF, peut maintenir la note obtenue en modalité CCF ou en modalité hors CCF à la capacité C2.2, si cette note est supérieure ou égale à 10. Dans ce cas, il ne sera évalué lors de la correction de l'EPT1 en modalité hors CCF que sur l'atteinte de la capacité C2.1.

Le candidat non admis après avoir présenté l'examen d'une spécialité du baccalauréat professionnel délivrée par le ministère de l'agriculture en modalité CCF ou en modalité hors CCF, et qui se représente en modalité hors CCF, peut maintenir la note obtenue en modalité CCF ou en modalité hors CCF à l'unité EPT2, si cette note est supérieure ou égale à 10.

2.4. Epreuve E3 « Inscription dans le monde culturel et professionnel »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 3, « Développer son identité culturelle »

Capacités intermédiaires certifiées	Critères d'évaluation	Modalités d'évaluation		Coefficients
		Epreuve candidats CCF	Epreuve candidats Hors CCF	
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	- Engagement dans une production personnelle - Qualité de l'expression artistique - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Prise en compte du destinataire dans ses intentions - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue orale	ECCF E3.1	EPT	0.75
C3.2 Positionner son projet professionnel	- Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle	ECCF E3.2		0.25
C3.3 Communiquer avec le monde	- Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère	ECCF E3.3		1

Pour les candidats bénéficiant du CCF :

Cette épreuve se compose de 3 ECCF :

ECCF E.3.1 : évaluation de la capacité C3.1 « Exprimer ses aspirations dans une culture commune »

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C3 : Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	- Engagement dans une production personnelle - Qualité de l'expression artistique - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Prise en compte du destinataire dans ses intentions - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue orale

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve pratique explicitée orale affectée d'un coefficient 0,75.

Modalités

L'évaluation de la capacité du candidat à exprimer ses aspirations dans une culture commune est conduite obligatoirement selon deux situations d'évaluation, qui s'appuient sur un projet de création artistique lié aux thèmes des solidarités ou de la nature.

- la première situation (situation 1) permet d'évaluer l'aptitude du candidat à expliciter sa démarche de création d'une part, de médiation et de médiatisation d'autre part.
- la deuxième situation (situation 2) permet d'évaluer son aptitude à présenter et défendre son engagement artistique dans un discours construit pour emporter l'adhésion. Cette défense orale est suivie d'un échange avec le jury.

-Situation 1

- une pratique explicitée :

L'évaluation est conduite au fil du projet. L'enseignant d'ESC renseigne progressivement tous les indicateurs de la grille d'évaluation correspondant aux critères « Engagement dans une production personnelle », « Qualité de l'expression artistique », « Mobilisation du champ médiatique » et « Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles ».

On évalue à la fois la production artistique, l'explicitation (par la médiatisation au cours du projet et non par l'oral de la situation 2) et l'engagement personnel.

Dans une approche capacitaire et curriculaire, la notation attribuée à chaque critère ne peut pas baisser, en revanche elle peut stagner. Ce qui est acquis l'est définitivement.

Cette évaluation s'achève le jour de l'oral (situation 2).

La création du candidat s'inscrit dans un domaine artistique choisi par chaque apprenant, par un groupe d'apprenants ou commun à toute la classe. Les productions sont médiatisées par les candidats selon les modalités de leur choix.

L'examineur de la situation 1 de l'ECCF E3.1 est un enseignant d'ESC.

-Situation 2 :

- un oral en deux parties.

La première partie, d'une durée de 10 minutes, prend la forme d'un discours préparé en amont par le candidat et destiné à défendre sa création devant un public fictif de son choix. Ce discours est prononcé par le candidat devant le jury (voir ci-dessous).

La seconde partie d'une durée de 10 minutes permet au candidat d'échanger avec le jury. Le candidat peut éventuellement s'appuyer sur son portfolio pour présenter sa démarche de création et ses choix de médiatisation.

Les examinateurs de la situation 2 : Le jury est composé d'un enseignant d'ESC et d'un enseignant de lettres qui évaluent conjointement l'ensemble de la prestation à l'aide de la grille d'évaluation dont une trame est proposée en annexe n°7.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Un exemple de grille est fourni en **annexe n° 7**.

ECCF E 3.2 : L'évaluation de la capacité C3.2 « Positionner son projet professionnel » est réalisée en année de terminale

Capacités globales	Capacités intermédiaires évaluées	Critères
C3 : Développer son identité culturelle	C3.2 Positionner son projet professionnel	Identification des potentiels Identification des opportunités Projection vers une identité professionnelle

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une évaluation orale de vingt minutes affectée d'un coefficient 0,25.

Modalités

L'évaluation prend la forme d'un oral individuel appuyé sur un portfolio qui n'est pas évalué en tant que tel.

La durée totale est de 20 minutes dont 5 minutes de présentation par le candidat de son projet à l'aide du portfolio.

Examineurs

L'enseignant d'ESC organise l'évaluation sans nécessairement participer au(x) jury(s) constitué(s) en binôme(s) d'enseignants ayant contribué ou non aux enseignements visant l'acquisition de la capacité intermédiaire C3.2.

Les enseignants de matières générales et de matières professionnelles peuvent contribuer à l'évaluation de cette capacité.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Un exemple de grille est fourni en **annexe n° 8**.

ECCF E3.3 : évaluation de la capacité C3.3 « Communiquer avec le monde »

Capacités globales	Capacités intermédiaires évaluées	Critères
C3 : Développer son identité culturelle	C3.3 Communiquer avec le monde	Communication orale en langue étrangère Communication écrite en langue étrangère

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Epreuve Ecrite/Orale

Coefficient 1

L'ECCF E3.3 comporte obligatoirement deux situations d'évaluation :

- Une situation **A** écrite permettant l'évaluation de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit et de l'expression écrite.
- Une situation **B** orale individuelle permettant l'évaluation de l'expression orale en continu et de l'interaction orale.

Les deux situations d'évaluation de l'ECCF sont réalisées au cours de la dernière année de formation.

Les cinq activités langagières sont évaluées en référence au niveau **B1+** du CECRL, selon la pondération suivante :

- Expression orale en continu et en interaction : 40 %
- Compréhension orale : 30 %
- Compréhension écrite : 20 %
- Expression écrite : 10 %

Pour chaque activité langagière, l'examineur doit établir son évaluation à partir de grilles critériées correspondant au niveau attendu (CECRL) et adaptées à la situation de communication concernée (des exemples de grilles sont proposées dans le document d'accompagnement du MG3). La grille d'évaluation finale de la capacité C3.3 (Annexe 9), dite « de synthèse », remplie à l'issue des deux situations d'évaluation vient agréger l'évaluation des

différentes activités langagières, en un seul document et définir le profil linguistique. Le niveau global CECRL du candidat est obtenu à partir de la note de la capacité (niveau indiqué en bas de la grille).

Les deux situations d'évaluation (A et B) sont indépendantes l'une de l'autre.

Situation d'évaluation A

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à comprendre un document sonore en langue étrangère (**compréhension de l'oral**), à comprendre un document écrit en langue étrangère (**compréhension de l'écrit**) et à rédiger en langue étrangère (**expression écrite**).

La durée de cette évaluation **ne peut excéder 1h30** (trois écoutes du document sonore comprises).

Un lien thématique entre les différentes parties du sujet est souhaité. Il permet ainsi de contextualiser l'évaluation et de l'envisager sous la forme d'un scénario. Une unité de sens proposant un équilibre entre le **domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle** et le **domaine de la vie professionnelle** structurant l'enseignement en classe de baccalauréat professionnel agricole est à privilégier. Les trois parties doivent cependant être dissociées. La réussite à l'une des parties de l'évaluation ne peut conditionner la réussite aux deux autres parties.

Les documents supports utilisés traitent de sujets en relation avec ces deux domaines et sont ancrés dans la réalité des pays de l'aire géographique de la langue étudiée.

Déroulement de l'évaluation

Le candidat reçoit dès le début de l'évaluation l'intégralité du sujet. L'évaluation commence par l'écoute collective (sauf cas particuliers d'aménagements d'épreuves validés par le DRAAF autorité organisatrice de l'examen) d'un document sonore (enregistrement audio ou vidéo). A l'issue des trois écoutes de ce document, le candidat utilise le temps dont il dispose comme il le souhaite pour réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les trois activités langagières évaluées.

Compréhension de l'oral

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- Identifier le document et en dégager les thèmes, les idées et les informations principales,
- Comprendre certains détails.

Cette évaluation s'appuie sur un enregistrement sonore ou vidéo inconnu du candidat, n'excédant pas **1 mn 30**.

Les enregistrements issus de manuels scolaires ou de documents conçus pour être lus sont exclus.

Le titre donné à l'enregistrement est communiqué. Le candidat écoute l'enregistrement à trois reprises en diffusion continue, chaque écoute étant espacée d'une pause n'excédant pas une minute. Il peut prendre des notes.

A l'issue des trois écoutes, le candidat rend compte en français et à l'écrit de ce qu'il a compris du document sonore, selon le document : nature, thème, situation de communication, identité des personnes, informations spécifiques, points de vue...

La maîtrise de la langue française n'est jamais évaluée.

Compréhension de l'écrit

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- Lire et comprendre tout message écrit en langue étrangère, de manière globale,
- Comprendre certains détails.

Cette évaluation s'appuie sur un texte écrit ne comportant pas plus de 15 lignes (70 caractères par ligne, espaces compris). Il est de nature authentique, ne peut être extrait d'un manuel scolaire et respecte les codes du discours écrit.

Le candidat prend connaissance du document support. Il rend compte en français et à l'écrit de ce qu'il en a compris, selon le document : nature, thème, situation de communication, identité des personnes, informations spécifiques, points de vue...

La maîtrise de la langue française n'est jamais évaluée.

Expression écrite

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- rédiger en langue étrangère.

Il est demandé au candidat une production d'un minimum de **100 mots**. La consigne, rédigée en français, doit indiquer clairement la situation de communication (contexte, émetteur et destinataire, type et objet du message). Il

peut être proposé au candidat plusieurs sujets au choix. Ces sujets peuvent présenter un lien thématique avec les documents supports de l'évaluation de compréhension orale et/ou de l'évaluation de compréhension écrite.

Situation d'évaluation B :

La situation d'évaluation B est organisée indépendamment de la situation d'évaluation A.

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer oralement en continu et en interaction en langue étrangère. L'épreuve prend la forme d'un oral individuel d'une durée de 10 mn.

- Partie 1 : expression orale en continu

Pendant un temps ne pouvant excéder 5 mn, le candidat présente oralement un sujet de son choix en lien avec les domaines de la vie personnelle, sociale et culturelle et de la vie professionnelle :

- thématiques étudiées en classe de langues vivantes,
- projets développés dans le cadre de stages, d'actions, de mobilités ou de l'enseignement modulaire.

Le candidat peut s'appuyer sur un document iconographique (photo, schéma...) illustrant son propos, un plan comportant uniquement des mots-clés. Il ne peut s'agir de la lecture d'un texte préalablement préparé.

- Partie 2 : expression orale en interaction

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. L'examineur prend appui sur les éléments développés par le candidat dans son exposé pour conduire un échange oral d'une durée de 5mn.

Examineur : enseignant de langue vivante

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation finale de la capacité C3.3, dite « de synthèse », remplie à l'issue des deux situations d'évaluation est présente en **annexe 9**.

Pour les candidats hors CCF :

L'épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale de 30 minutes dans laquelle le candidat présente un projet visant à développer son identité culturelle et professionnelle. Elle permet de valider les capacités :

C3.1 - Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2 - Positionner son projet professionnel

C 3.3 - Communiquer avec le monde

Modalités

- **Un premier temps** d'une durée de 20 minutes permet d'évaluer les deux capacités C.3.1 – « Exprimer ses aspirations dans une culture commune » et C.3.2 – « Positionner son projet professionnel ». Il consiste en une **présentation en français par le candidat d'un projet visant à développer son identité culturelle et professionnelle**. Le candidat a préparé un exposé et des documents supports de son choix (portfolio, film, book, poster, maquettes etc.) pour défendre son projet. Il présente cet exposé devant l'examineur en 10 minutes. L'examineur prend ensuite appui sur les éléments développés par le candidat pour conduire un échange oral qui n'excède pas dix minutes.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la partie de la grille critériée nationale (**Annexe 4**) correspondant à l'évaluation des capacités C3.1 et C3.2.

L'évaluation est notée sur 20 points, en points entiers.

L'examineur est un enseignant d'ESC ou de lettres.

- **Un deuxième temps** d'une durée de 10 minutes permet d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer oralement en continu et en interaction en langue étrangère pour valider la capacité C3.3 « communiquer avec le monde ». Pendant un temps de trois minutes, le candidat présente en langue étrangère son projet. Puis, l'examineur prend appui sur les éléments développés par le candidat dans son exposé pour conduire un échange oral.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la partie de la grille critériée nationale (**Annexe 4**) correspondant à l'évaluation de la capacité C3.3. Le niveau attendu correspond aux descripteurs du niveau B1+ du cadre européen commun de référence en langues (CECRL).

L'évaluation est notée sur 20 points, en points entiers.

L'examineur est un enseignant de langue vivante.

La note finale est obtenue en calculant la moyenne non coefficientées des deux notes.

Pour les candidats en situation de handicap, il convient de se référer à la note de service en vigueur (note de service DGER/SDPFE/2022-44 du 13 janvier 2022 relative aux aménagements d'épreuves des candidats en situation de handicap) dont on peut prendre connaissance sur la page <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/amenagements>).

Les aménagements d'épreuves s'appliquent pour cette épreuve de langue pour les candidats CCF et HCCF.

Précisions sur les conditions de maintien de notes offertes aux candidats HCCF pour les unités constitutives de l'épreuve E3 conformément à l'article D337-78 du code de l'éducation :

Le candidat non admis après avoir présenté l'examen d'une spécialité du baccalauréat professionnel délivrée par le ministère de l'agriculture en modalité CCF, et qui se représente en modalité HCCF, peut maintenir la note obtenue à l'épreuve E3 en modalité CCF, si cette note est supérieure ou égale à 10. Il ne peut pas maintenir les notes obtenues aux ECCF constitutives de l'épreuve E3, quelles qu'elles soient, s'il n'a pas obtenu de notes supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E3.

2.5. Epreuve E4 « Engagement dans un projet collectif »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles »

Capacités intermédiaires certifiées	Critères d'évaluation	Modalités d'évaluation		Coefficients
		Candidats CCF	Candidats hors CCF	
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales.	ECCF E4.1	EPT	1
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	- Prise en compte de la commande - Implication/appropriation dans le projet - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif	ECCF E4.2		0.5
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	- Positionnement dans une action collective - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	ECCF E4.3		0.5

Pour les candidats bénéficiant du CCF :

L'épreuve se compose de 3 ECCF

ECCF E4.1 : évaluation de la capacité C4.1 « Développer un mode de vie actif et solidaire »

Capacités globales	Capacités intermédiaires évaluées	Critères
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales.

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

L'ECCF E4.1 s'appuie sur deux situations d'évaluation. Dans la mesure du possible et afin de répondre au temps de pratique nécessaire à l'acquisition des compétences, une situation est programmée sur l'année de première et la seconde en classe de terminale. Les APSAE (activités physiques sportives artistiques et d'entretien) retenues pour chacune des deux situations doivent appartenir à deux champs d'apprentissage distincts.

Dans le respect du cadre et des repères d'évaluation proposés au sein des 5 grilles "référentiel de champ d'apprentissage" figurant dans le document d'accompagnement thématique relatif à l'enseignement de l'EPS pour les spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le MAA, chaque équipe EPS a la responsabilité de produire deux fiches certificatives APSAE (FCA) en tenant compte des caractéristiques spécifiques du public dont elle a la charge. Les deux fiches certificatives APSAE (FCA) correspondent aux deux APSAE retenues au sein de l'ensemble certificatif de l'ECCF ?

L'équipe pédagogique EPS doit construire les situations qui permettent d'atteindre les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) du champ d'apprentissage dans les APSAE retenues. Elle doit également caractériser les quatre degrés d'acquisition pour chacun des AFLP travaillés dans l'APSAE support. La validation finale du degré d'acquisition de chacun des sous items attachés aux 3 AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation.

L'évaluation est réalisée en s'appuyant sur la grille critériée de **l'annexe 10**.

Examineurs : L'enseignant EPS responsable de la classe

Grille d'évaluation : Annexe 10

La grille d'évaluation dite « fiche certificative APSA » est construite en déclinant en indicateurs ou repères d'évaluation, les critères et attendus de fin de lycée professionnel (AFLP1/AFLP2/AFLP3) du référentiel d'évaluation.

Enseignements facultatifs : Pratiques physiques et sportives - Hippologie et équitation

Enseignement facultatif "Hippologie et équitation" : une vigilance particulière sera observée sur la concordance des engagements des apprenants en EPS et "Hippologie et équitation". Si une inaptitude venait à être observée sur la base d'un avis médical dans le champ des enseignements obligatoires EPS, elle s'appliquerait dans le champ des enseignements facultatifs "Hippologie et équitation".

Enseignement facultatif "Pratiques physiques et sportives" et SHN (sportifs de haut niveau) : dans le respect de la convention cadre de partenariat pour l'éducation par le sport du 25 septembre 2019 et de la circulaire du 5 novembre 2020 relative à l'aménagement des parcours scolaires des athlètes de haut niveau, les apprenants SHN ayant choisi "Pratiques physiques et sportives" en enseignement facultatif se verront dispensés de la partie physique de l'évaluation avec un bénéfice de note de 16 points sur 16 attribués. En revanche ils seront évalués sur la partie théorique qui viendra compléter la note sur 20 pour les 4 points restants

Dispenses d'EPS :

Tout candidat à l'examen du baccalauréat professionnel peut bénéficier d'une dispense à l'épreuve d'EPS, dans les conditions spécifiées aux articles D337-83 et D337-84 du code de l'éducation (à sa demande ou sur la base d'un certificat médical suivant le cas où il se trouve). **Dans ce cas, la note obtenue à l'épreuve E4 des candidats inscrits en modalité CCF correspondra à la note obtenue à la moyenne des unités ECCF 4.2 et ECCF 4.3.**

L'évaluation des capacités intermédiaires C4.2 et C4.3 est conduite dans une même situation d'évaluation orale réalisée en classe de première.

Les capacités C4.2 et C4.3 sont constitutives de l'attestation intermédiaire de fin de première.

ECCF E4.2 : évaluation de la capacité C4.2 « Mettre en œuvre un projet collectif »

et

ECCF E4.3 : évaluation de la capacité C4.3 « Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif »

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Prise en compte de la commande Implication/ appropriation dans le projet Adaptation aux imprévus Coopération au sein d'un collectif

Capacité globale	Capacité intermédiaire évaluée	Critères
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Positionnement dans une action collective Retour objectif sur son action Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

L'épreuve prend la forme d'une évaluation orale unique associant les deux capacités intermédiaires C4.2 et C4.3.

Modalités :

L'évaluation prend la forme d'un seul oral individuel de 25 minutes avec documents (portfolio, carnet de bord, documents divers ...) comportant une présentation de 10 minutes et un entretien de 15 minutes permettant au candidat de donner à voir au jury :

- sa stratégie de coopération pour participer à une démarche de projet collectif répondant à une commande
- son analyse objective de la conduite du projet
- une transposition des acquis de l'expérience vécue

L'entretien permet un échange autour de l'expérience conduite pour approfondir les positionnements.

Les supports peuvent être évalués régulièrement en amont mais n'entrent pas dans l'évaluation certificative. Ils ne servent qu'à soutenir le candidat dans sa présentation et à nourrir les échanges avec le jury.

Examineurs :

Le jury est composé de deux examinateurs :

- un enseignant d'ESC (pilote de l'évaluation) et,
- un des enseignants ayant participé, à l'accompagnement du projet.

Grille d'évaluation :

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée spécifique et se voit attribuer une note sur 20. Une trame de grille est fournie en annexe n° 11.

Pour les candidats hors CCF :

L'épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale pratique et orale d'une durée de deux heures et vingt minutes comprenant deux situations distinctes visant à évaluer la capacité du candidat à agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles. Elle permet de valider les capacités :

C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Situation d'évaluation 1 : Pratique

Cette situation d'évaluation permet d'évaluer la capacité C4.1 « Développer un mode de vie actif et solidaire ».

Modalité

Le candidat choisit parmi une courte liste de 3 APSA celle dans laquelle il pense avoir le plus de chances de performer.

L'évaluation dure 1 h 55.

Courte liste des APSA :

- Demi -fond
- Danse
- Tennis de table

Examineur

Le jury est composé d'un enseignant d'EPS.

L'évaluation du candidat est réalisée en renseignant la partie de la grille critériée nationale (**annexe n° 5**) correspondant à l'évaluation de la capacité C4.1.

Situation d'évaluation 2 : Oral sur dossier**Modalité**

Cette situation d'évaluation permet d'évaluer les deux capacités C4.2 « Mettre en œuvre un projet collectif » et C4.3 « Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif ».

L'évaluation orale individuelle, d'une durée de vingt-cinq minutes, prend appui sur un exposé présentant l'implication du candidat dans un projet collectif.

Le candidat a préparé un exposé et des documents supports de son choix. Il présente cet exposé devant l'examineur en dix minutes. L'examineur prend ensuite appui sur les éléments développés par le candidat pour conduire un échange oral de quinze minutes.

L'évaluation du candidat est réalisée en renseignant la partie de la grille critériée nationale (annexe n° 5) correspondant à l'évaluation des capacités C4.2 et C4.3.

Examineur :

- un enseignant d'ESC.

Précisions sur les conditions de maintien de notes offertes aux candidats hors CCF pour les unités constitutives de l'épreuve E4 conformément à l'article D337-78 du code de l'éducation :

Le candidat non admis après avoir présenté l'examen d'une spécialité du baccalauréat professionnel délivrée par le ministère de l'agriculture en modalité CCF, et qui se représente en modalité hors CCF, peut maintenir la note obtenue à l'épreuve E4 en modalité CCF, si cette note est supérieure ou égale à 10. Il ne peut pas maintenir les notes obtenues aux ECCF constitutives de l'épreuve E4, quelles qu'elles soient, s'il n'a pas obtenu de notes supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E4.

Le candidat non admis après avoir présenté l'examen d'une spécialité du baccalauréat professionnel délivrée par le ministère de l'agriculture en modalité hors CCF, et qui se représente en modalité hors CCF, peut maintenir la note obtenue à l'épreuve E4 en modalité hors CCF, si cette note est supérieure ou égale à 10.

Dispenses d'EPS

Tout candidat à l'examen du baccalauréat professionnel peut bénéficier d'une dispense à l'épreuve d'EPS, dans les conditions spécifiées aux articles D337-83 et D337-84 du code de l'éducation (à sa demande ou sur la base d'un certificat médical suivant le cas où il se trouve). Dans ce cadre, le candidat inscrit en modalité Hors CCF et qui bénéficie d'une dispense d'EPS sera dispensé de la situation d'évaluation 1 (pratique) de l'épreuve E4: il ne présentera que la situation d'évaluation 2 de l'épreuve terminale E4 ; la note obtenue à l'épreuve E4 correspondra à la note obtenue à cette seule situation d'évaluation.

Le Directeur général adjoint

Luc MAURER

Annexe n° 1
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat professionnel

Examen : Bac professionnel

Session :

Centre :

Nom et prénom du candidat :

N° d'anonymat :

Épreuve : E2 - EPT 1 HCCF

Date :

N° jury :

Grille spécifique aux candidats hors CCF.

Capacité	Critères	Indicateurs à adapter au sujet	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information	Maîtrise et utilisation des notions d'information et de document. Collecte, traitement de l'information					/10	
	Contextualisation de l'information	Evaluation de la qualité de l'information (prise en compte du paysage informationnel). Identification des repères chronologiques et spatiaux.					/10	
Note capacité C2.1 :								/20
C2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement	Maîtrise des principaux repères et acteurs Document à compléter (localisations, repères chronologiques...) Maîtrise de la notion centrale					/ 7	
	Analyse de faits et de documents	Maîtrise des principaux repères, acteurs, notions pour contextualiser Document à compléter (localisations, repères chronologiques...) Exploitation/confrontation pertinente des documents					/ 9	
	Structuration de la démarche	Construction de la réponse Faits historiques et géographiques sur lesquels s'appuie le raisonnement					/ 4	
Note capacité C2.2 :								/20
Note EPT1 de E2 :								/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 1 Bis
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat professionnel

Examen : BAC PROFESSIONNEL

Session :

Centre :

Nom et prénom du candidat :

N° d'anonymat :

Épreuve : E2 - EPT 1

Date :

N° jury :

Grille spécifique aux candidats en modalité CCF

Capacité	Critères	Indicateurs à adapter au sujet	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement	Maîtrise des principaux repères et acteurs Document à compléter (localisations, repères chronologiques...) Maîtrise de la notion centrale					/ 7	
	Analyse de faits et de documents	Maîtrise des principaux repères, acteurs, notions pour contextualiser Document à compléter (localisations, repères chronologiques...) Traitement de l'information Exploitation/confrontation pertinente des documents					/ 9	
	Structuration de la démarche	Construction de la réponse Faits historiques et géographiques sur lesquels s'appuie le raisonnement					/ 4	
Note EPT1 de E2:								/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 2
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat professionnel

Examen : BAC PROFESSIONNEL Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E2-EPT 2 Date : N° jury :
--	--	--

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire	- Mobilisation de références culturelles adaptées pour comprendre les enjeux du texte - Compréhension des relations d'analogie, d'opposition, de cause, de conséquence qui donnent sens au texte - Mobilisation de savoirs littéraires (genres, discours, registres, catégories esthétiques) pour interpréter et apprécier le texte - Compréhension du système axiologique du texte (valeurs, visée, construction d'une vision du monde.)					/ 9	
	Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée	- Prise en compte du texte support et du contexte formulé dans la consigne - Organisation textuelle adaptée à la forme demandée - Stratégie argumentative adaptée					/ 5	
	Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée	- Expression d'un point de vue argumenté - Mobilisation d'arguments efficaces rationnels et affectifs - Utilisation de registres et de procédés pertinents pour emporter l'adhésion					/ 4	
	Maîtrise de la langue	Bon usage des codes lexicaux, syntaxiques et orthographiques					/ 2	
Note finale :								/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 3
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat professionnel

Examen : BAC PROFESSIONNEL Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E1 HCCF Date : N° jury :
--	--	---

C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	Commentaires
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation . Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée						/	
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse						/	
Note finale :								/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 4

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Examen : BAC PROFESSIONNEL Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E3 HCCF Date : N° jury :
--	--	---

Capacités C.3.1 - <i>Exprimer ses aspirations dans une culture commune</i> et C.3.2 - <i>Positionner son projet professionnel</i>							
Critères	Exemples d'indicateurs	Évaluation				Note	Observations
- Engagement dans une production personnelle - Mobilisation de références culturelles	Caractère personnel des éléments proposés Appropriation singulière des supports Cheminement explicité de la démarche expérimentée Correspondances ou références culturelles, des concepts ou des valeurs partageables dans notre société	- -	-	+	+	/ 4	
- Identification des potentiels - Identification des opportunités	Points forts et limites personnelles Repérage de contextes favorables au projet professionnel					/ 4	
- Projection vers une identité professionnelle	Éléments de définition d'un profil personnel dans le secteur professionnel choisi					/ 4	
- Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue orale	Adaptation à la situation de communication Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Fluidité de l'expression Intonation expressive Rythme adapté à l'exposé Élocution claire Attitude adaptée à l'auditoire : tenue, regard, postures ... Implication et capacité à intéresser et à convaincre Utilisation appropriée des codes de la langue					/ 8	
						Note finale :	/ 20

Capacité C3.3 - communiquer avec le monde			
1/3 : S'exprimer en continu en langue vivante étrangère			Note
B1+	Expression fluide : le candidat produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6	
B1	Expression satisfaisante : le candidat produit un discours articulé et nuancé, globalement pertinent par rapport à la notion présentée.	5	
A2	Expression partielle : le candidat produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	4	
A1	Expression lacunaire : le candidat parvient à produire des mots isolés souvent transparents, des expressions courantes, des idées simples et tente de les mettre en relation pour construire un discours qui reste superficiel.	2 3	
<A1	Expression insuffisante : le candidat ne parvient à produire qu'une amorce de discours, d'énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages, il ne produit que des éléments isolés transparents ou semblant l'être, sans parvenir à établir de liens entre eux.	0 1	
2/3 : S'exprimer en interaction en langue vivante étrangère			+
B1+	Interaction efficace : le candidat prend activement part à l'échange en rebondissant aux propos de son interlocuteur et en justifiant ses choix, son point de vue.	6	
B1	Interaction satisfaisante : le candidat prend part à l'échange et sait au besoin, se reprendre et reformuler ses propos afin d'être plus clair.	5	
A2	Interaction partielle : le candidat parvient à prendre part à l'échange et sait au besoin, se reprendre et reformuler ses propos mais il subsiste des hésitations et des redites.	4	
A1	Interaction lacunaire : le candidat peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation, certaines questions restent sans réponse.	2 3	
<A1	Interaction insuffisante : le candidat n'intervient pas ou simplement, la communication repose sur la répétition et la reformulation, les questions restent majoritairement sans réponse.	0 1	
3/3 : Recevabilité et intelligibilité de la langue vivante étrangère			+
B1+	Maîtrise fluide : le candidat s'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité (morphosyntaxe, prononciation et lexique).	6 7 8	
B1	Maîtrise satisfaisante : le candidat s'exprime dans une langue globalement correcte (morphosyntaxe et prononciation) et utilise un vocabulaire approprié et ne commet que de rares erreurs.	4 5	
A2	Maîtrise partielle : le candidat s'exprime dans une langue compréhensible mais n'utilise pas toujours un vocabulaire approprié et commet quelques erreurs.	2 3	
A1	Maîtrise superficielle : le candidat s'exprime dans une langue globalement compréhensible malgré un vocabulaire limité, essentiellement constitué d'éléments transparents et comportant de nombreuses erreurs.	1	
<A1	Maîtrise insuffisante : le candidat s'exprime dans une langue qui n'est que très partiellement compréhensible, essentiellement constituée d'éléments transparents ou semblant l'être et comportant des erreurs récurrentes.	0 1	
Note C3.3 :			/ 20
Note finale épreuve E3 :			/ 20
Appréciation générale :			Signature(s) du jury

Annexe n° 5

Examen : BAC PROFESSIONNEL Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E4 HCCF Date : N° jury :
--	--	---

C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	- -	-	+	+ +	Note	Commentaires
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales.	Les indicateurs à mobiliser correspondent aux AFLP et sous AFLP 1 - 2, et 3 dans l'activité retenue par le candidat parmi une liste de 3 APSA : Pour le champ d'apprentissage n°1 = demi-fond, 800 m Pour le champ d'apprentissage n°3 = danse Pour le champ d'apprentissage n°4 = Tennis de table					/ 10	
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	- Prise en compte de la commande - Implication/ appropriation dans le projet - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif	Identification et intégration des contraintes de la commande et de son évolution Investissement dans les responsabilités prises Réactions face aux difficultés Primauté du collectif et des apprentissages partagés					/5	
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	- Positionnement dans une action collective. - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	Objectivité du positionnement et de son évolution au cours du projet (tâches et interactions dans le groupe) Propositions d'amélioration de sa participation aux différentes étapes de l'action et au fonctionnement du collectif Identification des compétences transférables dans une ou plusieurs situations sociales ou professionnelles					/5	
Note finale Epreuve E4 :							/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 6

Exemple de grille d'évaluation pour l'ECCF E2.1

Capacité	Critères	Exemples d’indicateurs	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C2.1 Analyser l’information	Caractérisation et traitement de l’information	Maîtrise des notions d’information et de document. Collecte, traitement de l’information.					/	
	Contextualisation de l’information	Prise en compte du paysage informationnel et évaluation de la qualité de l’information. Identification des repères chronologiques et spatiaux.					/	
Nom :								

Annexe n° 7

Exemple de grille d'évaluation pour l'ECCF E3.1

Capacité	Critères	Exemples d'indicateurs	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Engagement dans une production personnelle	Restitution du processus d'engagement dans la création (cheminement progressif) Caractère individuel et personnel des choix opérés (sujet, angle, domaine de création)					15 points à répartir entre critères	
	Qualité de l'expression artistique	Cohérence et maitrise du ou des médium retenu(s) Justification des choix opérés sur le plan formel Transpositions et correspondances						
	Mobilisation du champ médiatique	Connaissance des médias de diffusion du champ artistique et culturel Justification des choix en matière de diffusion Production de contenus pertinents à partager						
	Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles	Références appropriées, adaptées au projet et à la visée						
	Défense d'un point de vue	Organisation textuelle adaptée à la situation de communication Mobilisation d'arguments et de procédés rationnels et affectifs adaptés à la visée Usage de registres et de procédés pertinents pour emporter l'adhésion					5 points à répartir entre critères	
	Prise en compte du destinataire	Adaptation de l'attitude à l'auditoire : tenue, regard, postures ... Implication et capacité à intéresser et à convaincre						
	Maitrise de la langue orale	Fluidité de l'expression Intonation expressive Rythme adapté à l'exposé Élocution claire Utilisation appropriée des codes de la langue						
Nom : Prénom :			TOTAL				/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 8

Exemple de grille d'évaluation pour l'ECCF E3.2

Capacité	Critères	Exemples d'indicateurs ¹	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C3.2 Positionner son projet professionnel	Identification des potentiels	Mise en œuvre d'une démarche favorisant une connaissance de soi en prenant appui sur un portfolio Valorisation de son expérience personnelle et professionnelle					/	
	Identification des opportunités	Connaissance des réalités de l'emploi dans le secteur visé Connaissance des partenaires de l'insertion professionnelle dans le secteur visé Connaissance des voies de formation possibles et des dispositifs de formation tout au long de la vie en lien avec le secteur visé					/	
	Projection vers une identité professionnelle	Projection au regard de l'identification de ses potentiels et des opportunités du secteur Formulation d'un projet d'évolution professionnelle au sein d'une famille de métiers liée ou non à la filière de formation					/	
Nom : _____ Prénom : _____							TOTAL	/20
Appréciation générale : _____								Signature(s) du jury

¹ Voir grille à échelle de compétence présente dans le DA du module MG3

Annexe n° 9

Avant de compléter cette grille, qui se veut une synthèse du profil linguistique de l'élève, l'évaluateur doit remplir une grille par activité langagière en s'inspirant des exemples apportés en annexe du document d'accompagnement.

Capacité	Critères	Activités langagières ¹	<A1	A1	A2	B1	B1+	Observations	Modalités	Note finale coefficientée ³
C3.3 – Communiquer avec le monde	Compréhension expression orale	et Expression orale (en continu et en interaction) ²	0	4	8	12	16		Oral	/80
			1	5	9	13	17			
			2	6	10	14	18			
			3	7	11	15	20			
		Compréhension d'un document audio	0	4	8	12	16		Oral (compte rendu écrit)	/60
			1	5	9	13	17			
			2	6	10	14	18			
			3	7	11	15	20			
	Compréhension expression écrite	et Compréhension d'un document écrit	0	4	8	12	16		Ecrit	/40
			1	5	9	13	17			
2			6	10	14	18				
3			7	11	15	20				
	Expression écrite ²	0	4	8	12	16		Ecrit	/20	
		1	5	9	13	17				
		2	6	10	14	18				
		3	7	11	15	20				
Nom : Prénom : Classe/formation :								Note finale ⁴ : /200 Note de la capacité C3.3 ⁵ : 20 Niveau CECRL global du candidat ⁶ : <A1 – A1 – A2 – B1 – B1+		
Appréciation générale :								Signature(s) du jury		

- 1 : Pour chaque activité langagière : situer la prestation du candidat à l'un des cinq degrés de réussite en entourant la note correspondant (sans la fractionner en décimales) de 0 à 20. La note est ensuite transformée à droite du tableau en note coefficientée, en fonction de la pondération attribuée à chaque capacité langagière**
- 2 : pour les capacités langagières d'expression orale (en continu et en interaction) et d'expression écrite, l'évaluateur doit entourer le chiffre correspond au total des trois sous-parties indiquées dans les grilles exemples du document d'accompagnement (1/3, 2/3 et 3/3)**
- 3 : le barème indiqué ici ne peut être modifié. Il correspond à la pondération des capacités langagières (expression orale, en continu et en interaction : 40% ; compréhension orale : 30% ; compréhension écrite : 20% ; expression écrite : 10%). Pour obtenir la note coefficientée de chaque compétence, multiplier le résultat obtenu par 4 pour l'EO, par 3 pour la CO, par 2 pour la CE (l'EE est déjà sur 20).**
- 4 : Additionner les points obtenus dans chaque compétence pour obtenir une note finale sur 200.**
- 5 : Ramener sur 20 en divisant par 10 pour obtenir la note de synthèse. Arrondir au point inférieur jusqu'à 0,49 et au point supérieur à partir de 0,50.**
- 6 : entourer le niveau CECRL correspondant à la note de la capacité C3.3 sur 20 (<A1 : 1-3 / A1 : 4-7 / A2 : 8-11 / B1 : 12-15 / B1+ : 16-20) ; si le niveau du candidat est supérieur, indiquer B2 ou C1**

Annexe n° 10
Grille d'évaluation de l'ECCE E4.1

C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles										
Capacités intermédiaires	Critères		Indicateurs	- -	-	+	+ +	Note		Commentaires
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	AFLP 1 Efficacité motrice Engagement autour d'expériences motrices variées. Mobilisation des ressources motrices	AFLP1.1 Développement des ressources énergétiques, perceptives ...	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation . Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/ 12		
		AFLP 1.2 Mobiliser des coordinations techniques / apsae								
		AFLP 1.3 Développer une culture stratégique et tactique en lien avec l'apsae								
	AFLP 2 Savoir s'entraîner / s'entretenir Mobilisation de ressources méthodologiques.	AFLP 2.1 Procédure échauffement/ récupération ...						2	² /8	
		AFLP 2.2 Concevoir, analyser, réguler son activité ...						/4		
		AFLP 2.3 Création d'habitudes de santé ...						6		
	AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif Mobilisation de ressources relationnelles et sociales	AFLP3.1 Communication et expression orale...						2		
		AFLP 3.2 Attitudes et savoir-faire collaboratifs ...						/4		
		AFLP 3.3 Tutorat, aide à l'apprentissage ...						6		
	NOM :									

² la note maximale sur l'AFLP 2 et AFLP 3 est égale à 8 points. L'élève est donc obligatoirement noté sur ces deux dimensions. La possibilité lui est offerte de répartir les points équitablement entre ces deux AFLP (4+4) mais il peut également choisir d'identifier l'un des deux AFLP comme une « majeure ». Ce choix s'effectue avant le début de la séquence pour l'élève et il ne peut plus changer en cours d'apprentissage. A l'issue de l'année de seconde, l'élève doit donc être en capacité d'effectuer un bilan de compétences autour de ces deux dimensions pour nourrir ses choix sur les années de première et terminale. La « majeure » correspondant à 6 points et la « mineure » à 2 points. Selon les profils élèves il existe 3 options de répartition des points ; 2+6 /4+4/6+2

Annexe n° 11 – 1° partie

(NOTA BENE : cette annexe comprend 2 pages soit une grille par capacité intermédiaire – deux notes sont attendues)

Trame de grille d'évaluation pour l'ECCF E4.2

Capacités intermédiaires	Critères ³	Indicateurs ⁴	- -	-	+	+ +	Barème ⁵	Note	Commentaires
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Prise en compte de la commande						/	/ 20	
	Implication / appropriation dans le projet						/		
	Adaptation aux imprévus						/		
	Coopération au sein d'un collectif						/		
Nom : Prénom :									Note : /20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

³ Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires.

Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.

⁴ C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

⁵ Le choix des indicateurs peut être facilité par la consultation de la grille à échelle de compétence présente dans le DA du module MG4

Annexe n° 11 – 2° partie

Trame de grille d'évaluation pour l'ECCF E4.3

Capacités intermédiaires	Critères ⁶	Indicateurs ⁷	--	-	+	+ +	Barème ⁸	Note	Commentaires
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Positionnement dans une action collective.						/	/ 20	
	Retour objectif sur son action						/		
	Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future						/		
Nom :									

⁶ Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires.

Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.

⁷ C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

⁸ Points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.